



Avenant N° 1 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club
« AVENIR CLUB AVIGNONNAIS (ACA) »
Versement du 1^{er} acompte de la subvention 2025.

Par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2024, une convention d'objectifs triennale (2025-2026-2027) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Afin de respecter les termes de la convention triennale, il est proposé par délibération du conseil municipal du 24 décembre 2024, d'approuver le versement du premier acompte de la subvention 2025, prévu dans l'échéancier conventionnel.

ARTICLE 1 : MONTANT DU PREMIER ACOMPTÉ.

Montant du 1^{er} acompte 2025 : **36 500€**

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT

Le 1^{er} acompte sera versé courant du 1^{er} trimestre 2025.

Fait à Avignon, le

La Présidente du Club
Deborah KMIEC

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI



Avenant N° 1 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club
« ASSOCIATION D'ESCRIME AVIGNONNAISE (AEA) »
Versement du 1^{er} acompte de la subvention 2025.

Par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2024, une convention d'objectifs triennale (2025-2026-2027) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Afin de respecter les termes de la convention triennale, il est proposé par délibération du conseil municipal du 21 décembre 2024, d'approuver le versement du premier acompte de la subvention 2025, prévu dans l'échéancier conventionnel.

ARTICLE 1 : MONTANT DU PREMIER ACOMPTÉ.

Montant du 1^{er} acompte 2025 : **26 500 €**

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le 1^{er} acompte sera versé courant du 1^{er} trimestre 2025.

Fait à Avignon, le

La Présidente du Club
Ioana DONCEAN

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI



Avenant N° 1 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club
« ASSOCIATION A.N.T AVIGNON (ANT) »
Versement du 1^{er} acompte 2025.

Par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2024, une convention d'objectifs triennale (2025-2026-2027) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Afin de respecter les termes de la convention triennale, il est proposé par délibération du conseil municipal du 21 décembre 2024, d'approuver le versement du premier acompte de la subvention 2025, prévu dans l'échéancier conventionnel.

ARTICLE 1 : MONTANT DU PREMIER ACOMPTE.

Montant du 1^{er} acompte 2025 : **26 900 €**

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le 1^{er} acompte sera versé courant du 1^{er} trimestre 2025.

Fait à Avignon, le

Le Président du Club
Mathieu ARMAND

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI



Avenant N° 1 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club
« ASSOCIATION AVIGNON LE PONTET RUGBY (APR) »
Versement du 1^{er} acompte 2025.

Par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2024, une convention d'objectifs triennale (2025-2026-2027) entre le club et la Ville a été établie et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Afin de respecter les termes de la convention triennale, il est proposé par délibération du conseil municipal du 21 décembre 2024, d'approuver le versement du premier acompte de la subvention 2025, prévu dans l'échéancier conventionnel.

ARTICLE 1 : MONTANT DU PREMIER ACOMPTÉ.

Montant du 1^{er} acompte 2025 : **40 000 €**

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le 1^{er} acompte sera versé courant du 1^{er} trimestre 2025.

Fait à Avignon, le

Le Président du Club
Jonathan JEREZ

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI



**Avenant N° 1 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club
« AVIGNON SPORT BARBIERE BASKET (ASBB) »
Versement du 1^{er} acompte de la subvention 2025.**

Par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2024, une convention d'objectifs triennale (2025-2026-2027) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Afin de respecter les termes de la convention triennale, il est proposé par délibération du conseil municipal du 21 décembre 2024, d'approuver le versement du premier acompte de la subvention 2025, prévu dans l'échéancier conventionnel.

ARTICLE 1 : MONTANT DU PREMIER ACOMPTÉ.

Montant du 1^{er} acompte 2025 : **21 250 €**

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le 1^{er} acompte sera versé courant du 1^{er} trimestre 2025.

Fait à Avignon, le

La Présidente du Club
Catherine GUION

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI



Avenant N° 1 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club
« AVIGNON VOLLEY BALL (AVB) »
Versement du 1^{er} acompte de la subvention 2025.

Par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2024, une convention d'objectifs triennale (2025-2026-2027) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Afin de respecter les termes de la convention triennale, il est proposé par délibération du conseil municipal du 21 décembre 2024, d'approuver le versement du premier acompte de la subvention 2025, prévu dans l'échéancier conventionnel.

ARTICLE 1 : MONTANT DU PREMIER ACOMPTE.

Montant du 1^{er} acompte 2025 : **130 000 €**

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le 1^{er} acompte sera versé courant du 1^{er} trimestre 2025.

Fait à Avignon, le

Le Président du Club
Thierry MINSEN

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI



Avenant N° 1 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club
« AVIGNON HOCKEY LOISIR (AHL) »
Versement du 1^{er} acompte de la subvention 2025.

Par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2024, une convention d'objectifs triennale (2025-2026-2027) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Afin de respecter les termes de la convention, il est proposé par délibération du conseil municipal du 21 décembre 2024, d'approuver le versement du premier acompte de la subvention 2025, prévu dans l'échéancier conventionnel.

ARTICLE 1 : MONTANT DU PREMIER ACOMPTE.

Montant du 1^{er} acompte 2025 : **20 000 €**

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le 1^{er} acompte sera versé courant du 1^{er} trimestre 2025.

Fait à Avignon, le

Le Président du Club
Germain FIGUIERE

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI



**Avenant N° 1 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club
« CLUB AVIGNONNAIS PATINAGE ARTISTIQUE 84 (CAPA 84) »
Versement du 1^{er} acompte de la subvention 2025.**

Par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2024, une convention d'objectifs triennale (2025-2026-2027) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Afin de respecter les termes de la convention, il est proposé par délibération du conseil municipal du 21 décembre 2024, d'approuver le versement du premier acompte de la subvention 2025, prévu dans l'échéancier conventionnel.

ARTICLE 1 : MONTANT DU PREMIER ACOMPTE.

Montant du 1^{er} acompte 2025 : **35 000 €**

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le 1^{er} acompte sera versé courant du 1^{er} trimestre 2025.

Fait à Avignon, le

La Présidente du Club
Alice COJEAN

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI



Avenant N° 1 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club
« CLUB ATHLETIC SPORT AVIGNONNAIS (CASA) »
Versement du 1^{er} acompte de la subvention 2025.

Par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2024, une convention d'objectifs triennale (2025-2026-2027) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Afin de respecter les termes de la convention triennale, il est proposé par délibération du conseil municipal du 21 décembre 2024, d'approuver le versement du premier acompte de la subvention 2025, prévu dans l'échéancier conventionnel.

ARTICLE 1 : MONTANT DU PREMIER ACOMPTE.

Montant du 1^{er} acompte 2025 : **12 650 €**

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le 1^{er} acompte sera versé courant du 1^{er} trimestre 2025.

Fait à Avignon, le

Le Président du Club
Vincent BEAU

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI



Avenant N° 8 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club
« ASSOCIATION CLUB AVIGNON SPORTS LOISIRS (CASL) »
Versement du 1^{er} acompte 2024.

Par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2024, une convention d'objectifs triennale (2025-2026-2027) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Afin de respecter les termes de la convention triennale, il est proposé par délibération du conseil municipal du 21 décembre 2024, d'approuver le versement du premier acompte de la subvention 2025, prévu dans l'échéancier conventionnel.

ARTICLE 1 : MONTANT DU PREMIER ACOMPTÉ.

Montant du 1^{er} acompte 2025 : **24 500 €**

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le 1^{er} acompte sera versé courant du 1^{er} trimestre 2025.

Fait à Avignon, le

Le Président du Club
Olivier FERRARI

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI



Avenant N° 1 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club
« CHEMINOT FOOTBALL CLUB AVIGNON (CFCA) »
Versement du 1^{er} acompte de la subvention 2025.

Par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2024, une convention d'objectifs triennale (2025-2026-2027) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Afin de respecter les termes de la convention triennale, il est proposé par délibération du conseil municipal du 21 décembre 2024, d'approuver le versement du premier acompte de la subvention 2025, prévu dans l'échéancier conventionnel.

ARTICLE 1 : MONTANT DU PREMIER ACOMPTÉ.

Montant du 1^{er} acompte 2025 : **20 250 €**

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le 1^{er} acompte sera versé courant du 1^{er} trimestre 2025.

Fait à Avignon, le

Le Président du Club
Paul CELLIER

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI



Avenant N° 1 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club
« CERCLE NAGEURS AVIGNON (CNA) »
Versement du 1^{er} acompte de la subvention 2025.

Par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2024, une convention d'objectifs triennale (2025-2026-2027) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Afin de respecter les termes de la convention triennale, il est proposé par délibération du conseil municipal du 21 décembre 2024, d'approuver le versement du premier acompte de la subvention 2025, prévu dans l'échéancier conventionnel.

ARTICLE 1 : MONTANT DU PREMIER ACOMPTE.

Montant du 1^{er} acompte 2025 : **21 100 €**

Compensation de perte de mise à disposition année 2025 (Olivier Nicolas) : **24 000€**

Compensation de perte de mise à disposition année 2025 (Jean Michel Gruget) : **32 000€**

TOTAL 1^{er} acompte 2025 : 77 100 €

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le 1^{er} acompte sera versé courant du 1^{er} trimestre 2025.

Fait à Avignon, le

Le Président du Club
Vincent TIXIER

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI



Avenant N° 1 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club
« ENTENTE GYMNIQUE GRAND AVIGNON (EGGA) »
Versement du 1^{er} acompte de la subvention 2025.

Par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2024, une convention d'objectifs triennale (2025-2026-2027) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Afin de respecter les termes de la convention triennale, il est proposé par délibération du conseil municipal du 21 décembre 2024, d'approuver le versement du premier acompte de la subvention 2025, prévu dans l'échéancier conventionnel.

ARTICLE 1 : MONTANT DU PREMIER ACOMPTÉ.

Montant du 1^{er} acompte 2025 : **24 350 €**

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le 1^{er} acompte sera versé courant du 1^{er} trimestre 2025.

Fait à Avignon, le

La Présidente du Club
Josette ROUX

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI



Avenant N° 1 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club
« FOOTBALL CLUB AVIGNON (FCA) »
Versement du 1^{er} acompte de la subvention 2025.

Par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2024, une convention d'objectifs triennale (2025-2026-2027) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Afin de respecter les termes de la convention triennale, il est proposé par délibération du conseil municipal du 21 décembre 2024, d'approuver le versement du premier acompte de la subvention 2025, prévu dans l'échéancier conventionnel.

ARTICLE 1 : MONTANT DU PREMIER ACOMPTÉ.

Montant du 1^{er} acompte 2025 : **19 000 €**

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le 1^{er} acompte sera versé courant du 1^{er} trimestre 2025.

Fait à Avignon, le

Le Président du Club
Mustapha MORSI

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI



**Avenant N° 1 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club
« HOCKEY CLUB AVIGNONNAIS (HCA) »
Versement du 1^{er} acompte de la subvention 2025.**

Par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2024, une convention d'objectifs triennale (2025-2026-2027) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Afin de respecter les termes de la convention, il est proposé par délibération du conseil municipal du 21 décembre 2024, d'approuver le versement du premier acompte de la subvention 2025, prévu dans l'échéancier conventionnel.

ARTICLE 1 : MONTANT DU PREMIER ACOMPTÉ.

Montant du 1^{er} acompte 2025 : **72 400 €**
2024 : **10 000 €**

TOTAL 1^{er} acompte 2025 : 82 400 €

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le 1^{er} acompte sera versé courant du 1^{er} trimestre 2025.

Fait à Avignon, le

Le Président du Club
Philippe ROLLET

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI



Avenant N° 1 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club
« JEUNES CANOE KAYAK AVIGNONNAIS (JCKA) »
Versement du 1^{er} acompte de la subvention 2025.

Par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2024, une convention d'objectifs triennale (2025-2026-2027) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Afin de respecter les termes de la convention triennale, il est proposé par délibération du conseil municipal du 21 décembre 2024, d'approuver le versement du premier acompte de la subvention 2025, prévu dans l'échéancier conventionnel.

ARTICLE 1 : MONTANT DU PREMIER ACOMPTÉ.

Montant du 1^{er} acompte 2025 : **6 500 €**

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le 1^{er} acompte sera versé courant du 1^{er} trimestre 2025.

Fait à Avignon, le

Les Co-Présidents du Club
Clémence LAROCHE
Olivier MARQUET

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI



Avenant N° 1 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club
« MONTFAVET BASKET CLUB (MBC) »
Versement du 1^{er} acompte de la subvention 2025.

Par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2024, une convention d'objectifs triennale (2025-2026-2027) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Afin de respecter les termes de la convention triennale, il est proposé par délibération du conseil municipal du 21 décembre 2024, d'approuver le versement du premier acompte de la subvention 2025, prévu dans l'échéancier conventionnel.

ARTICLE 1 : MONTANT DU PREMIER ACOMPTE.

Montant du 1^{er} acompte 2025 : **10 200 €**

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le 1^{er} acompte sera versé courant du 1^{er} trimestre 2025.

Fait à Avignon, le

Le Président du Club
Frédéric PROST

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI



Avenant N° 1 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club
« AVIGNON HANDBALL (AHB) »
Versement du 1^{er} acompte de la subvention 2025.

Par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2024, une convention d'objectifs triennale (2025-2026-2027) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Afin de respecter les termes de la convention triennale, il est proposé par délibération du conseil municipal du 21 décembre 2024, d'approuver le versement du premier acompte de la subvention 2025, prévu dans l'échéancier conventionnel.

ARTICLE 1 : MONTANT DU PREMIER ACOMPTÉ.

Montant du 1^{er} acompte 2025 : **32 875 €**

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le 1^{er} acompte sera versé courant du 1^{er} trimestre 2025.

Fait à Avignon, le

Le Président du Club
Gilles FOURNIER

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI



Avenant N° 1 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club
« SOCIETE NAUTIQUE AVIGNON (SNA) »
Versement du 1^{er} acompte de la subvention 2025.

Par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2024, une convention d'objectifs triennale (2025-2026-2027) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Afin de respecter les termes de la convention triennale, il est proposé par délibération du conseil municipal du 21 décembre 2024, d'approuver le versement du premier acompte de la subvention 2025, prévu dans l'échéancier conventionnel.

ARTICLE 1 : MONTANT DU PREMIER ACOMPTE.

Montant du 1^{er} acompte 2025 : **21 500 €**

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le 1^{er} acompte sera versé courant du 1^{er} trimestre 2025.

Fait à Avignon, le

Le Président du Club
Guillaume MARQUIS

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI



Avenant N° 1 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club
« SPORTING OLYMPIQUE AVIGNON XIII (SOA XIII) »
Versement du 1^{er} acompte de la subvention 2025.

Par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2024, une convention d'objectifs triennale (2025-2026-2027) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Afin de respecter les termes de la convention triennale, il est proposé par délibération du conseil municipal du 21 décembre 2024, d'approuver le versement du premier acompte de la subvention 2025, prévu dans l'échéancier conventionnel.

ARTICLE 1 : MONTANT DU PREMIER ACOMPTÉ.

Montant du 1^{er} acompte 2025 : **115 000 €**

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le 1^{er} acompte sera versé courant du 1^{er} trimestre 2025.

Fait à Avignon, le

Le Président du Club
Younes KHATTABI

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI



**Avenant N° 1 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club
« SPORTING CLUB MONTFAVET (SCM) »
Versement du 1^{er} acompte de la subvention 2025.**

Par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2024, une convention d'objectifs triennale (2025-2026-2027) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Afin de respecter les termes de la convention triennale, il est proposé par délibération du conseil municipal du 21 décembre 2024, d'approuver le versement du premier acompte de la subvention 2025, prévu dans l'échéancier conventionnel.

ARTICLE 1 : MONTANT DU PREMIER ACOMPTÉ.

Montant du 1^{er} acompte 2025 : **24 500 €**

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le 1^{er} acompte sera versé courant du 1^{er} trimestre 2025.

Fait à Avignon, le

Le Président du Club
Alain NAVARRO

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI



Avenant N° 1 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club
« TENNIS PARK AVIGNON (TPA) »
Versement du 1^{er} acompte de la subvention 2025.

Par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2024, une convention d'objectifs triennale (2025-2026-2027) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Afin de respecter les termes de la convention triennale, il est proposé par délibération du conseil municipal du 21 décembre 2024, d'approuver le versement du premier acompte de la subvention 2025, prévu dans l'échéancier conventionnel.

ARTICLE 1 : MONTANT DU PREMIER ACOMPTE.

Montant du 1^{er} acompte 2025 : **8 000 €**

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le 1^{er} acompte sera versé courant du 1^{er} trimestre 2025.

Fait à Avignon, le

Le Président du Club
Pascal RAGOT

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI



Avenant N° 1 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club
« UNION SPORTIVE AVIGNONNAISE (USA) »
Versement du 1^{er} acompte de la subvention 2025.

Par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2024, une convention d'objectifs triennale (2025-2026-2027) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Afin de respecter les termes de la convention triennale, il est proposé par délibération du conseil municipal du 21 décembre 2024, d'approuver le versement du premier acompte de la subvention 2025, prévu dans l'échéancier conventionnel.

ARTICLE 1 : MONTANT DU PREMIER ACOMPTE.

Montant du 1^{er} acompte 2025 : **22 000 €**

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le 1^{er} acompte sera versé courant du 1^{er} trimestre 2025.

Fait à Avignon, le

Le Président du Club
Carl CHERAGA

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI



**Avenant N° 1 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le Club
« UNION SPORTIVE AVIGNON PONTET BASKET (USAP B) »
Versement du 1^{er} acompte de la subvention 2025.**

Par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2024, une convention d'objectifs triennale (2025-2026-2027) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Afin de respecter les termes de la convention triennale, il est proposé par délibération du conseil municipal du 21 décembre 2024, d'approuver le versement du premier acompte de la subvention 2025, prévu dans l'échéancier conventionnel.

ARTICLE 1 : MONTANT DU PREMIER ACOMPTÉ.

Montant du 1^{er} acompte 2025 : **100 000 €**

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le 1^{er} acompte sera versé courant du 1^{er} trimestre 2025.

Fait à Avignon, le

Les Co-Présidents du Club
Jean Yves CAPO
Patrick CHENE

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI



**Avenant N° 1 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le
« CLUB SPORTIF AVIGNON MONTFAVET ATHLETISME(CSAMA) »
Versement du 1^{er} acompte de la subvention 2025.**

Par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2024, une convention d'objectifs triennale (2025-2026-2027) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Afin de respecter les termes de la convention triennale, il est proposé par délibération du conseil municipal du 21 décembre 2024, d'approuver le versement du premier acompte de la subvention 2025, prévu dans l'échéancier conventionnel.

ARTICLE 1 : MONTANT DU PREMIER ACOMPTE.

Montant du 1^{er} acompte 2025 : 3 000 €

Subvention exceptionnelle : 4 500 €

TOTAL 1^{er} acompte 2025 : 7 500 €

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le 1^{er} acompte sera versé courant du 1^{er} trimestre 2025.

Fait à Avignon, le

Le Président du Club
Julien DUPONT

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI



Avenant N° 1 à la convention passée entre la ville d'Avignon et le
« BUDO SPORTS LOISIRS (BSL) »
Versement du 1^{er} acompte de la subvention 2025.

+

Par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2024, une convention d'objectifs triennale (2025-2026-2027) entre le club et la Ville a été reconduite et signée par les différentes parties.

Cette convention spécifie notamment les modalités de versement de la subvention annuelle allouée.

Afin de respecter les termes de la convention triennale, il est proposé par délibération du conseil municipal du 21 décembre 2024, d'approuver le versement du premier acompte de la subvention 2025, prévu dans l'échéancier conventionnel.

ARTICLE 1 : MONTANT DU PREMIER ACOMPTÉ.

Montant du 1^{er} acompte 2025 : **4 500 €**

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT.

Le 1^{er} acompte sera versé courant du 1^{er} trimestre 2025.

Fait à Avignon, le

La Présidente du Club
Nadia KHARBACHE

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Ville
Fraternelle, Active et Sportive
Zinèbe HADDAOUI